

UN BUDGET PARTICIPATIF 2024 EN 6 ÉTAPES

Le budget participatif est un **processus innovant et mobilisateur de démocratie et de participation citoyenne** qui permet aux habitants de proposer et de voter des projets dans le cadre d'un budget dédié.

Le budget participatif permet d'affecter jusqu'à **100 000 € annuel d'investissement** de la Ville à la réalisation des projets propo-

sés et choisis par les habitants, puis approuvés par délibération du Conseil Municipal.

C'est vous qui proposez les projets que vous souhaitez voir mis en œuvre par la Ville de Laxou quel que soit votre quartier. Pour déposer votre projet, il vous suffit d'être habitant de Laxou et d'être âgé de 10 ans minimum.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les projets : Le processus du budget participatif se décompose en plusieurs étapes guidées par un règlement qui fixe les critères d'éligibilité des projets présentés.

Ceux-ci :

- relèvent des compétences communales et portent exclusivement sur le territoire de Laxou,
- relèvent de la section d'investissement du budget de la commune,
- ne déséquilibrent pas le budget de fonctionnement (entretien, maintenance...) de la commune,
- sont originaux vis-à-vis des politiques municipales en cours ou à engager à court terme,
- sont conformes à l'intérêt général,
- ne portent pas atteinte aux objectifs de développement durable (économique, social, environnemental) de la commune,
- ne dépassent pas le montant de 50 000 € maximum par projet.

Les projets déjà réalisés ou en cours de réalisation par la Ville ne sont pas éligibles au budget participatif.

Règlement complet du budget participatif disponible sur jeparticipe.laxou.fr

1

Appel à idées et dépôts des projets

Du lundi 18 décembre 2023 au dimanche 21 janvier 2024

2

Instruction des projets par les services municipaux

Février - Mars

3

Communication sur les projets

Avril

4

Vote des projets par les Laxoviens

Du lundi 6 mai au dimanche 26 mai

5

Délibération en Conseil Municipal

Juin - Juillet

6

Réalisation des projets retenus

À partir du second semestre 2024

DÉPOSEZ
VOTRE PROJET
C'EST VOUS
QUI PROPOSEZ !

DU
18 DÉC. 2023
AU
21 JAN. 2024

Pour Laxou,
je passe à l'action :
je participe !

**BUDGET
PARTICIPATIF
2024** **2^e ÉDITION**

jeparticipe.laxou.fr

VILLE DE
Laxou
laxou.fr

FICHE PROJET EN LIGNE OU PAPIER.
INFORMATIONS SUR JEPARTICIPE.LAXOU.FR



FICHE PROJET

À DÉPOSER AU PLUS TARD LE **21 JANVIER 2024**



- **INTITULÉ :**
- **DESCRIPTION DU PROJET :**



- **LOCALISATION DU PROJET :**
- **BUDGET ESTIMÉ (Facultatif) :**
Rappel : chaque projet ne devra pas dépasser 50 000 €
- **PROJET INDIVIDUEL**
- **PROJET COLLECTIF** (association, groupe d'habitants, classe école,...)
- **PORTEUR(EUSE) DU PROJET (Prénom - Nom) :**
- **ÂGE :**
- **ADRESSE POSTALE :**
- **TÉLÉPHONE :**
- **EMAIL :**



Les informations personnelles que vous nous communiquez par le biais de ce formulaire ou par tout autre moyen sont strictement confidentielles et destinées au traitement de votre demande par le service concerné de la Ville de LAXOU. Le responsable du traitement est Laurent GARCIA, Maire de Laxou. Les données ne sont transmises à aucun tiers ni à titre onéreux ni à titre gratuit. Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et au Règlement Général sur la Protection des données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui vous concernent.

Rappel : le dépôt de projet peut être effectué sur papier ou en ligne afin de permettre la participation la plus large via un formulaire pré rempli. Les projets devront être transmis entre le **lundi 18 décembre 2023** et le **dimanche 21 janvier 2024** par **voie électronique, par mail à l'adresse contact@laxou.fr** ou sur la **plateforme participative numérique "jeparticipe.laxou.fr"** accessible directement ou via le site internet www.laxou.fr - Dépôt possible à l'accueil de l'hôtel de ville du **lundi au vendredi de 8h30 à 16h30**.